



# INACCEPTABLE !

Depuis quelques semaines maintenant, deux, trois agents de la MA Nevers n'hésitent plus à jeter l'opprobre sur les collègues. Avant c'était verbalement, reconnus comme étant les meilleurs casseurs de sucre, ils osent maintenant formaliser leurs mensonges sur des écrits professionnels. Audiard disait que : **« C'est même à ça qu'on les reconnaît ! »**. Il avait raison.

Voilà le spectacle ubuesque du moment à la MA Nevers : un stand de tir à coups d'écrits professionnels, de délation, de mensonges, de trahisons, de mails accusateurs, de dénonciations calomnieuses... Le tout mené par une cohorte bienveillante soit disant gavée de déontologie mais surtout reconnue pour sa capacité surhumaine à user le lino du couloir menant au bureau du CE ou de son adjoint.

**Des agissements méprisables et sans fondements avec un seul et unique but : nuire à la réputation des collègues en diffamant sciemment, en inventant divers écarts de conduite, manquements et fautes professionnelles.**

Récemment, lors d'un refus de réintégrer, l'alerte est donnée et les agents de terrain interviennent rapidement. Il y a ceux qui regardent et ceux qui bossent pour réintégrer le récalcitrant en cellule. Le niveau de professionnalisme, de technique et de sérieux des agents permet de mettre un terme à l'incident très rapidement. L'individu est en cellule, aucun blessé ni du côté des agents ni de la personne détenue. Le lendemain, les agents qui sont intervenus devront s'expliquer par écrit suite au signalement « d'un collègue » en embuscade qui les aurait vu tabasser le détenu alors qu'il était menotté ! Les agents s'exécutent et relatent les faits par écrit. La personne détenue est vue par l'US : RAS. Pendant l'enquête administrative, la personne détenue affirme **« que l'intervention s'est déroulée dans les règles de l'art ! »**.

Toi qui prétends avoir assisté au tabassage d'une personne détenue menottée, sache que l'art.13 du code de déontologie t'oblige à faire cesser ces agissements prohibés et à les signaler (ça, tu sais faire). Au lieu de ça, tu regardes sans bouger. **A ce niveau-là, ce n'est plus des cul-de-bouteilles qu'il te faut mais une canne et un chien.** Qui ne dit mot, consent. A Nevers, les agents sont dignes et intègres.

**Honte à toi, d'avoir salis les collègues pour te faire mousser devant le CE !!  
Comment peux-tu te regarder dans le miroir ?**

**La CGT Pénitentiaire** attend de voir quelle suite disciplinaire le CE donnera à cette affaire et se réserve le droit de déposer plainte pour diffamation et atteinte à l'intégrité morale afin de laver l'honneur des agents.

Personne ne peut tolérer de tels comportements et nous invitons ces « *balances* » à sortir le plus rapidement de leur médiocrité. Ces pantins de l'ombre ont beau faire leurs coups en douce, ils se dévoilent à la moindre occasion. Tout se sait et se répète. Leurs bons « alliés » sont les premiers à les balancer eux aussi ! Dans la même nasse, les crabes se bouffent entre eux.

**La CGT Pénitentiaire** demande au CE, et au corps des Officiers qui le représente, de garder la tête froide et de ne pas céder à cette abjecte campagne de dénigrement.

Le passé a montré, à de très nombreuses reprises, que les exécutifs s'amuse à souffler le chaud et le froid sur ces situations et à favoriser les guerres de clans. Nous resterons donc extrêmement vigilants sur la façon dont notre actuelle direction saura gérer cette détestable crise qui rabaisse notre métier à son plus bas niveau.

**Monsieur le chef d'établissement, prenez-vous conscience du triste univers dans lequel nous sommes tombés ?**

Les OS ont su montrer leur vrai devoir syndical lors de la venue du DI : la mise en exergue d'un bel établissement à taille humaine, prêt à changer et à se moderniser pour son avenir. Il est inacceptable qu'un groupuscule d'intrigants caliméros puissent réduire à néant les efforts d'un collectif porté par la volonté de venir travailler sereinement et en toute confiance.

Dans ce contexte trouble, **La CGT Pénitentiaire** se devait d'intervenir et de dénoncer ces actes malsains. Cela est fait. **Et s'ils devaient perdurer, nous le referons. Sans aucune hésitation.**

Le bureau Local,  
Le 03 avril 2023

